

ADR 8.2 Conducteurs Initiale – FORMATIONS CONDUCTEURS - ADR 8.2 I1 – ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 1 initiale (I1)

Objectifs opérationnels

Acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières et d'objets explosibles de la classe 1. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules transportant des matières ou objets de la classe 1. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté TMD.

L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Arrêté ministériel du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2232788A))

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Public visé

Convoyeurs, conducteurs de véhicules souhaitant transporter des matières ou objets explosibles de la classe 1, autres que les matières et objets de la division 1.4, groupe de compatibilité S et conducteurs de MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1 et de matières de la classe 5.1.

Prérequis

Être en possession d'un certificat ADR 8.2 de base en cours de validité.

Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée.

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des matières ou objets explosibles de la classe 1, autres que les matières et objets de la division 1.4, groupe de compatibilité S et conducteurs de MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1 et de matières de la classe 5.1.

Moyens et supports pédagogiques

Présentation Multimédia - Méthodes pédagogiques : Théorie = 80% - Exercices = 20%
Vérification des acquis - Livret de stage - Délivrance d'un certificat ADR

Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

Evaluation des acquis

EXAMEN FINAL : QCM DE 30 QUESTIONS (RÉSULTAT MINIMAL REQUIS = 70/100)

Délais d'accès

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme

1er jour :

A- ACCUEIL

Programme - Objectifs - Tour de table

QUIZ D'EVALUATION

B- PRÉSENTATION DES PRODUITS À TRANSPORTER

Comportement et caractéristiques des matières et objets explosibles
Division et Groupes de compatibilité
Destination à usage civil ou militaire

C- DIFFÉRENTS TYPES DE VÉHICULES

Véhicules de type EXII et EXIII
Équipements spécifiques
Dispositifs de sécurité

D- COMPATIBILITÉ AU CHARGEMENT

Chargement des véhicules et arrimage
Interdiction de chargement en commun

E- LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

2ème jour :

F- SIGNALISATION DES VÉHICULES

G- DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

H- RÈGLES DE CIRCULATION

Composition de l'équipage
Convoyage

I- ACCIDENTOLOGIE

Déclenchement de l'alerte

J- MESURES DE SÛRETÉ

Questions, exercices ou mises en situation

QUESTIONS DIVERSES

SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE

